

PROVINCE DE NAMUR



*VILLE DE
ROCHFORT*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE
BUDGET DE L'EXERCICE 2016**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>Introduction</u>	4
<u>Première partie : Le service extraordinaire</u>	5
1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)	
Tableau synthétique	6
1.1. Le total des dépenses extraordinaires	8
2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	9
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	9
2.3. Commentaires	9
2.3.1. Les transferts	9
2.3.2. La dette	9
2.3.3. Les investissements	10
2.3.4. Les prélèvements	10
<u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u>	12
<u>Préambule</u>	13
3. LES DEPENSES D’EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	14
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	16
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	16
3.1.2. La dette communale	16
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	18
3.1.4. Les dépenses de transferts	19
3.1.5. Les prélèvements pour les fonds de réserve	20
3.1.6. Les exercices antérieurs	20
3.2. Le total des dépenses ordinaires	21

4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	23
4.1. Les transferts	25
4.1.1. Le chiffre global	25
4.1.2. Les impôts	25
4.1.3. Les subventions ordinaires	28
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l’Etat	30
4.2. Les prestations	30
4.3. La dette	31
4.4. Les prélèvements	32
4.5. Les exercices antérieures	32
4.6. Le total des recettes ordinaires (variations)	33
5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE	34
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE	37
ANNEXE : Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2016.	39

Introduction

Depuis l'exercice 2014, du fait de l'entrée en vigueur de nouvelles règles européennes (normes SEC 2010) et de la mise en demeure pour déficit excessif de la Belgique par les autorités européennes, nombre de règles comptables et budgétaires ont été modifiées au niveau des pouvoirs locaux.

Rappelons brièvement les principales nouvelles règles dont l'esprit n'est pas de corriger une soi-disant mauvaise gestion locale, mais bien de définir la manière pour les communes d'assurer leur gestion budgétaire en respectant les exigences européennes en matière de transmission des données budgétaires :

- **envoi d'un projet de budget (non soumis à tutelle) pour le 1er octobre.**
- **adoption du budget définitif le 31 décembre au plus tard.**
A Rochefort, ces 2 délais ont été respectés.
- **transmission d'une préfiguration des comptes au plus tard le 15 février.**
- **vote du compte définitif pour le 1er juin au plus tard.**
Délai respecté pour le compte provisoire 2014. Les comptes 2013 et 2014 n'ont pas été arrêtés à ce jour.
- **obligation d'envoi d'informations financières (« reporting ») à la Tutelle régionale dans le cadre de la mise en œuvre du SEC 2010** (circulaire ministérielle du 28.10.2014).
- **renforcement de l'objectif d'équilibre à l'exercice propre.** Les communes en déficit se voient imposer des balises de dépenses ordinaires, des balises d'emprunt plus strictes ainsi que la présentation d'un « plan de convergence » contenant des mesures de gestion à approuver par l'Autorité de Tutelle.
Le budget de notre commune respecte l'équilibre depuis l'exercice 2013.
- **fixation de balises d'investissement.**
Pour les communes comme Rochefort à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, la balise est fixée à 180 €/habitant/an (ou limitée à la charge d'amortissement moyenne des 5 dernières années), déduction faite des investissements dits « hors balises » (à savoir certains travaux d'économie d'énergie ou de mise aux normes, des travaux réalisés par certains services compensés par des recettes nouvelles, ...).
- **distinction au service extraordinaire des investissements avec une forte probabilité d'exécution dans l'année du budget de ceux qui ont une faible probabilité d'exécution** (code fonctionnel xxx90).
- **établissement d'une grille d'analyse (de programmation budgétaire) pluriannuelle.**
Voir document reprenant les « Annexes » du budget 2016 (point 15 – pp.215 à 231).

Première partie :
Le Service extraordinaire

1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (pp. 50 et 51 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2016, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

Exercice 2016 - Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	2.795.000	37,18 %	222,55
<i>* sports (764)</i>	2.115.000	28,14 %	168,41
<i>* culture (762/767/771)</i>	400.000	5,32 %	31,85
<i>* autres (761/765/773)</i>	290.000	3,86 %	23,09
Communication (voirie - cours d'eau - espaces publics) (42x et 766)	1.653.000	21,99 %	131,62
Salubrité publique-Urbanisme-Logement	1.188.341	15,81 %	94,62
<i>*rénovation urbaine (930)</i>	20.000	0,27 %	1,59
<i>*logement (922)</i>	725.000	9,65 %	57,73
<i>*divers (930)</i>	11.500	0,15 %	0,92
<i>*cimetières (878)</i>	251.000	3,34 %	19,99
<i>*eaux usées (877)</i>	180.841	2,41 %	14,40
Administration générale	822.000	10,94 %	65,45
<i>*patrimoine (124)</i>	725.000	9,65 %	57,73
<i>*administration (100/104/133)</i>	97.000	1,29 %	7,72
Economie - Tourisme - Eau	584.000	7,77 %	46,50
<i>*eau (874)</i>	496.000	6,60 %	39,49
<i>*autres activités économiques (520 et 530)</i>	62.500	0,83 %	4,98
<i>*tourisme (561/562/563/569)</i>	25.500	0,34 %	2,03
Enseignement	71.500	0,95 %	5,69
Cultes	57.100	0,76 %	4,55
Aide sociale - Soins de santé	26.622	0,35 %	2,12
Dépenses non imputables	0	0,00 %	0,00
TOTAUX Exercice propre	7.197.563,61	95,76 %	573,10
Prélèvements	300.000,00	3,99 %	23,89
Exercices antérieurs	19.000,00	0,25 %	1,51
TOTAUX Budget global	7.516.563,61	100,00 %	598,50

La description détaillée des investissements se trouve :

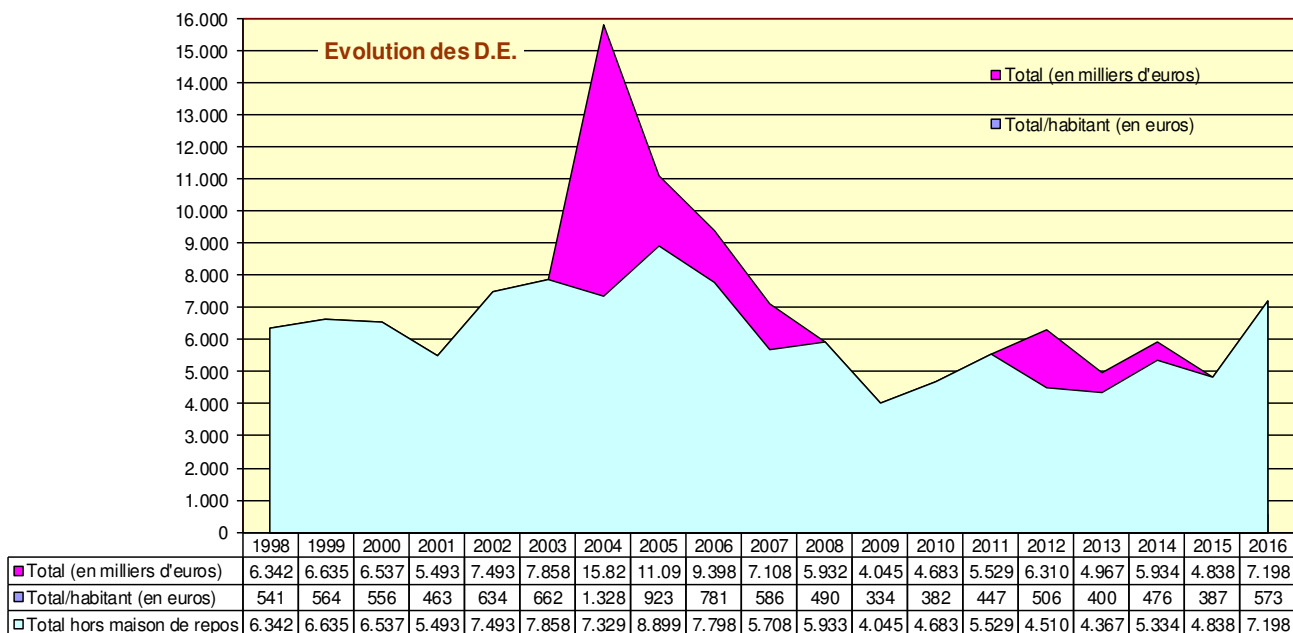
- dans le corps du budget (pp. 8 à 29 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire) et
- au point 2 des « Annexes » (pp. 3 à 18) dans le formulaire conforme aux recommandations du Ministre de Tutelle («Programme des investissements et des voies et moyens» qui sont classés par numéros de projet) et
- en annexe du présent rapport (page 39 et suivantes ci-après), dans le « Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2016 » qui reprend les mêmes données mais présentées différemment.

Dès lors, on se bornera à constater les éléments suivants :

- c'est le secteur des sports, de la culture et des loisirs qui se taille la part prépondérante dans les investissements (2.795.000 EUR soit 37,18 % du budget global).
- comme chaque année, l'entretien et la modernisation des infrastructures (voiries, production/distribution d'eau, égouttage, cimetières) ne sont pas négligés (2.580.841 EUR)
- le logement reste une priorité (725.000 EUR).

1.1. Le total des dépenses extraordinaires

Après une stabilisation entre 2007 et 2015 (hors maison de repos), le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) repart franchement à la hausse.



Comme chaque année, sont réinscrites, à un montant actualisé, des dépenses qui n'ont pas pu être engagées avant le 31 décembre 2015 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subside (voiries agricoles,...) de difficultés dans la concrétisation des projets (acquisition de terrains, création de lotissement, ...).

Ces dépenses sont peu nombreuses (9) mais représentent tout de même 21 % (1.591.000 EUR) du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2016.

Dans le second volet du budget consacré au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 2 à 7) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2016 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 1.854.196 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2016, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.51 de la seconde partie du budget consacrée au budget extraordinaire).

Exercice 2016 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsides)	1.777.000	141,49	31,84 %	23,64 %
Dette (part communale et de tiers)	3.504.383,61	279,03	62,79 %	46,62 %
Investissements (vente immeubles)	300.000	23,89	5,38 %	3,99 %
Total exercice propre	5.581.383,61	444,41	100,00 %	
Exercices antérieurs	9.000,00	0,72		0,12 %
Prélèvements	1.926.180,00	153,37		25,63 %
Total général	7.516.563,61	598,50		100,00 %

2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2016 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs.

Ventilation économique (%)	Rochefort											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette	32,50	43,29	38,27	32,62	46,36	49,42	29,39	34,94	36,85%	41,41%	42,87%	46,62%
Transferts	52,60	40,93	34,63	63,99	35,01	34,12	38,19	23,92	32,87%	42,38%	24,79%	23,64%
Autres	14,90	15,78	27,10	3,39	18,62	16,46	32,41	41,14	30,28%	16,22%	32,34%	29,74%

2.3. Commentaires

2.3.1. Les transferts

En chiffres relatifs, les transferts (subsides) à **1.777.000 EUR** ne représentent plus que 31,84 % des recettes extraordinaires du budget 2016 (23,64 % du budget global). Ce pourcentage constitue malheureusement un « creux » jamais atteint depuis 10 ans.

Bien évidemment, la réalisation des investissements, pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

2.3.2. La dette

En raison de cette réduction des subsides, le recours à l'emprunt (dette) reste plus que jamais la source essentielle du financement des investissements (62,79 % du budget de l'exercice propre global et 46,62 % du budget de l'exercice global).

En chiffres absolus, ce recours évolue comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 €/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 €/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 €/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 €/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.)
- en 2009, 1.997.000 EUR (164,44 EUR/hab.)
- en 2010, 2.368.600 EUR (192,71 EUR/hab.)
- en 2011, 1.889.000 EUR (152,35 EUR/hab.)
- en 2012, 2.558.070 EUR (204,91€/hab.)
- en 2013, 2.058.673,55 EUR (165,51 €/hab.)
- en 2014, 2.523.773,70 EUR (202,42 €/hab.)
- en 2015, 2.165.683,61 EUR (173,14 €/hab.).
- **en 2016, 3.504.383,61 EUR (279,03 €/hab.).**

Les chiffres absolus, déduction faite des montants remboursés par la maison de repos Résidence Préhyr (exercices 2004 à 2007), laissent entrevoir une progression entre 2003 et 2006, suivie d'une contraction très marquée en 2007, 2008, 2009 et 2011. L'exercice 2016 représente une année record en matière de financement par emprunt.

Le tableau repris au point 15 des annexes (pp.212-213) montre que la Ville respecte la balise d'investissement imposée par le Gouvernement wallon aux communes en équilibre ou en boni à l'exercice propre (maximum 180 EUR empruntés par habitant et par an), grâce à la non prise en compte dans le calcul de la balise des emprunts relatifs à des projets initiés avant 2014 (qui génère un reliquat après MB2/2015, reliquat qui s'accroît encore en 2016).

2.3.3. Les investissements

La vente de terrains à bâtir et de divers autres biens immobiliers de moindre importance (fonction 124) ainsi qu'une éventuelle coupe extraordinaire de bois (dans l'hypothèse de la concrétisation d'une opération immobilière – voir ci-après le point 2.3.4.) viennent alimenter différents fonds de réserve extraordinaire à hauteur d'un montant total de **300.000 EUR en 2016** :

- un affecté au logement (200.000 EUR)
- un second affecté au patrimoine (100.000 EUR).

2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements représentent une part essentielle du financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires (R.E.)
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.
- en 2009, 540.289,60 EUR, soit 12,54 % des R.E.
- en 2010, 617.838 EUR, soit 12,89 % des R.E.
- en 2011, 1.184.854,74 EUR, soit 18,43 % des R.E.

- en 2012, 2.003.011,71EUR, soit 27,36 % des R.E.
- en 2013, 1.221.486,59 EUR, soit 21,86 % des R.E.
- en 2014, 828.063,59 EUR, soit 13,59% des R.E.
- en 2015, 1.419.930 EUR, soit 28,11% des R.E.
- **en 2016, 1.926.180 EUR, soit 25,63 % des R.E.**

En 2016, les prélèvements atteignent un montant quasi-record des recettes d'investissement, ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt (voir point 2.3.2. ci-avant).

Deux opérations marquantes en 2016 :

- le recours au fonds de réserve logement pour l'aménagement de lotissements communaux dont les permis d'urbanisation ont été introduits (700.000 EUR)
- le financement à hauteur de 520.000 EUR via le fonds de réserve patrimonial de l'achat d'une propriété boisée si les négociations aboutissent enfin.

Signalons encore que les subsides régionaux octroyés dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC) 2013-2016 doivent transiter via un Fonds de réserve spécifique qui a été créé en 2014 à hauteur du montant total de l'intervention régionale (786.080 EUR - article 06089/995-51) et dont le solde disponible (531.080 EUR) sera utilisé en 2016 pour le financement de 5 projets.

Par ailleurs, en 2016 (comme de 2007 à 2013 et comme en 2015), on continue à utiliser de manière très prudente le traditionnel fonds de réserve extraordinaire, constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire (et ce en raison de l'absence de l'intégration des résultats comptables) :

- 78.800 EUR en 2016

- 111.350 EUR en 2015, 197.710 EUR en 2014, 97.733 EUR en 2013, 97.963,82 EUR en 2012, 91.950 EUR en 2011, 96.700 EUR en 2010, 129.000 EUR en 2009, 39.250 EUR en 2008, 81.060,41 EUR en 2007, 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004.

Les pages 31 à 36 du volet extraordinaire du budget (de manière très peu lisible) détaillent l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060) tandis que l'annexe 7 du budget (pp. 84-85) en présente l'évolution.

Deuxième partie :
Le Service ordinaire

PREAMBULE

Les bases de l'établissement du budget

Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2016 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
 - du budget initial 2015 et des modifications budgétaires 2015
 - de la situation des engagements de dépenses et des droits constatés 2013 et 2014 (les comptes n'étant pas disponibles au moment des travaux budgétaires)
 - des évolutions prévisibles en 2016.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.)
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Service Public de Wallonie, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...)
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...)
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Différents changements imposés par l'Autorité de tutelle rendent mal aisée une comparaison des budgets au travers du temps :

1. Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.
Le nouveau R.G.C.C. applicable depuis 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus aux budgets des exercices 2008 et suivants.
2. Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers ne sont plus comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales sont depuis lors dues sur les indemnités versées.
3. Depuis 2014 (changement effectué en MB/2014), « dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur. [...]. Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, »¹ des articles de dépenses et de recettes ont été créés aux fonctions budgétaires concernées par le personnel subventionné (fonction xxx33/) tandis que les « anciens » articles de dépense « Cotisations patronales ONSSAPL » ont été ramenés à zéro.
4. Enfin, 2015 a vu la mise en place définitive des zones de secours qui disposent de leur propre budget à l'instar des zones de police. Leurs dépenses de personnel et de fonctionnement ne sont donc plus reprises dans les budgets communaux depuis 2015 (codes fonctionnels 351 et 352). Par contre, depuis lors, la dotation communale en faveur de la zone DINAPHI est intégrée dans les dépenses de transfert.

C'est la raison pour laquelle, afin de comparer ce qui est comparable, ont été ajoutées dans certains tableaux des pages suivantes les colonnes ou lignes suivantes :

- « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007, mais hors dépenses relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française (voir point 1 ci-avant) et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel (voir point 3.1.1. ci-après) ;
- « 2014 adapté » qui reprennent les chiffres du budget initial 2014, mais hors dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert relatives au Service de secours (SRI) ;
- 2015 « hors groupes cibles » ou « 2015 adapté » c'est-à-dire déduction faite des montants réinscrits en recettes ordinaires et correspondant aux cotisations patronales réduites (xxx33).

¹ Extrait de la circulaire budgétaire du 25 septembre 2014 relative à l'élaboration des budgets des communes pour l'année 2015.

DEPENSES PAR HABITANT	ROCHEFORT							CLUSTER				
Population au 1er janvier	12.378	12.474	12.431	12.476	12.476	12.512	12.559	8.125	8.231	8.251	8.292	8.338
Ventilation fonctionnelle (c)	2011	2012	2013	2014	2014 adapté (a)	2015	2016 (b)	2011	2012	2013	2014	2015
Administration générale	268,6	275,6	281,6	297,6		306,9	325,1	261	270	285	286	297
Police-Justice	80,1	83,4	85,5	92,0		92,9	102,7	74	75	78	82	86
Incendie	87,6	89,2	93,6	91,3		43,2	45,5	90	94	100	112	67
Communication (voirie - cours d'eau)	228,1	229,4	237,9	253,6		260,1	276,6	249	255	254	262	271
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	202,2	210,6	204,9	214,3		231,5	231,9	83	78	85	82	84
Enseignement	85,9	92,2	101,9	103,8		109,0	97,6	77	80	87	86	92
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	123,2	123,6	123,9	127,7		133,7	136,7	100	103	112	111	114
Cultes	20,6	22,2	23,1	23,5		23,6	20,8	24	24	25	25	24
Aide sociale - Soins de santé	209,7	213,5	214,8	215,3		220,2	224,2	148	152	163	173	189
- dont dotation au CPAS	85,6	103,9	107,2	108,3		117,1	118,2	109	111	121	115	126
Salubrité - Urbanisme - Logement	106,1	109,6	106,0	107,7		115,8	117,4	116	118	129	124	127
Dépenses non imputables	13,2	15,5	14,9	15,1		13,3	12,5	19	21	20	20	19
Ventilation économique												
Frais de personnel	546,4	562,2	574,7	595,7	532,0	569,8	553,7	484	504	527	540	528
<i>Frais de personnel hors cotis groupe cible</i>					532,0	536,9						
Frais de fonctionnement	307,1	324,8	330,8	352,6	334,6	336,6	336,7	300	311	332	322	302
Transferts	275,4	286,4	293,0	298,5	298,0	343,3	358,2	295	294	320	328	376
<i>dont Police</i>	76,3	79,8	81,6	88,0	88,0	87,7	91,2	73	75	78	82	86
<i>dont Service de secours</i>				0,5	0,0	33,2	45,5					
Dépenses de dette	296,3	291,4	285,6	295,3	295,3	295,9	286,6	162	161	158	173	165
<i>dont Service de secours</i>					9,2	10,1	0,0					
<i>dont dette communale nette</i>	201,2	200,0	198,5	209,2	209,2	201,2	202,5					
Prélèvements	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	4,7	55,7					
TOTAL DES D.O. (ex. propre)	1425,3	1464,7	1488,2	1542,0	1459,9	1550,4	1590,9	1241	1270	1337	1363	1371

(a) La colonne "2014 adapté" exclut les dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert relatives au Service de secours.

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.12.2015 (Source : R.N.). Pour les autres exercices, les chiffres sont ceux de la population de droit.

(c) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Ainsi que l'on vient de le mentionner, tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française, mais aussi hors personnel de police.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44		
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14		
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12		
2005	4.722.951,76	25,97 %	+ 2,97 %	365,46		
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22		
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70		
2008	5.695.918,25	36,03 %	+ 2,78 %	470,85	407	424
2009	6.545.882,96	37,63 %	+ 14,92 %	540,80	466	454
2010	6.235.471,84	35,97 %	- 4,74 %	509,18	468	458
2011	6.763.769,27	38,34 %	+ 8,47 %	546,43	484	476
2012	7.012.531,13	38,38 %	+ 3,68 %	562,17	504	491
2013	7.144.679,12	38,18 %	+ 1,88 %	574,42	527	514
2014	7.431.539,65	38,43 %	+ 4,02 %	596,05	540	519
2014 adapté	6.636.691,58	36,44 %	/	531,96	/	/
2015 adapté	6.718.035,37	34,43 %	+ 1,23 %	536,93	/	/
2015	7.129.799,15	36,75 %	/	569,84	528	522
2016	6.953.829,72	34,80 %	- 2,47 %	553,69	/	/

3.1.1.2. Les variations observées d'année en année sont importantes. A l'instar de 2010, 2016 constitue une année atypique avec une diminution en chiffres absolus des dépenses de personnel (-2,47 %).

3.1.1.3. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés

3.1.2. La dette communale

3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R.

Elle comprend également les intérêts débiteurs des comptes, les amendes et astreintes (fonction 000) et les pertes d'exploitation de la régie communale A.D.L. (fonction 530).

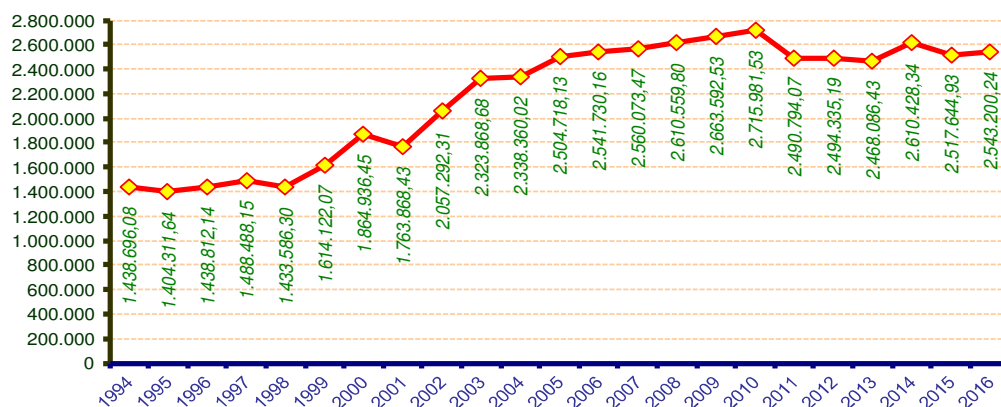
3.1.2.2. La rubrique économique de la dette (*total : 3.599.032,54 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*308.965,21 EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, cette prise en charge extérieure, qui est réinscrite en recettes ordinaires, doit être déduite.

Doivent également être retirées :

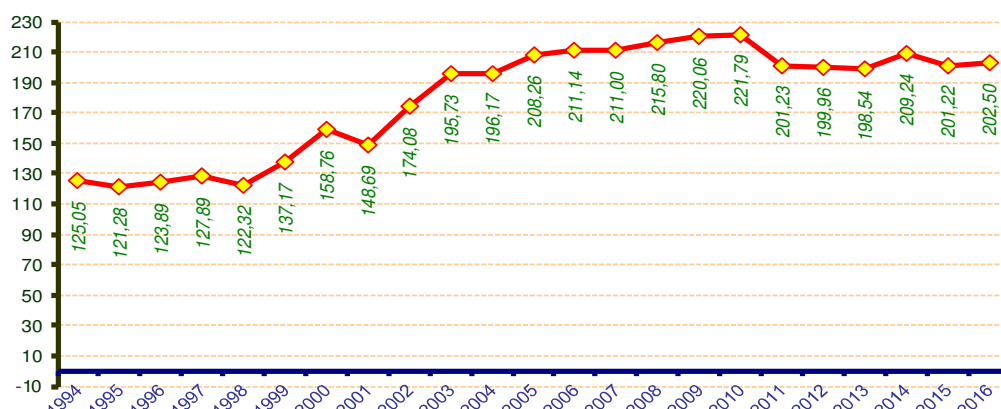
- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *717,04 EUR* ;
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *423.806,96 EUR* ;
- les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*269.461,35 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries ;
- les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *52.881,74 EUR* qui, au fil des années, se réduisent. Pour rappel, en 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance d'amortissement (*379.056,47 EUR*) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1.).

L'augmentation de la dette nette se chiffre à 1,28 EUR/habitant (chiffres de population actualisés).

Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



3.1.3. Les dépenses de fonctionnement

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large); elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompes à eau, les campings, ... et depuis le 01.01.2012 les bâtiments de l'ex-RER (code économique 125-xx)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales
- les indemnités pour des prestations ALE (y compris pour les surveillances de midi organisées dans les écoles)
- les indemnités versées à l'Office Royal du Tourisme de Han pour la gestion du parking payant de Han-sur-Lesse et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... et les frais de procédure et de poursuites
- les frais d'entretien ordinaire
 - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ...
 - du réseau de distribution d'eau
- les achats d'eau à la S.W.D.E.
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public
- la contribution à verser depuis mars 2012 à la Région wallonne pour les prises d'eau potabilisables
- l'éclairage public et celui des vestiges du Château comtal ainsi que l'entretien des illuminations
- l'intervention dans la taille des haies et les travaux forestiers ordinaires
- les achats de livres pour la bibliothèque communale
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (dont l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris aux fonctions 84010 et 849, à savoir le « Plan de Cohésion Sociale » (P.C.S.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » et le « Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée » (C.C.C.P.H.)

- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- les frais liés à diverses actions d'animation et de promotion économiques
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau).

3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, Service de secours, Intercommunales, ASBL, ...).

Transferts	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montants	2.946.705	3.152.844	3.329.300	3.408.667	3.571.994	3.642.534	3.724.108	4.295.821	4.498.706
Dép./Hab.	243,17	260,48	271,87	274,91	286,13	292,86	298,69	343,34	358,21

Les transferts restent à la hausse tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS : *1.484.780 EUR*
- . la dotation en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet : *1.115.175,84 EUR*
- . la rétrocession à ladite Zone de Police de la subvention reçue pour un travailleur social : *30.800 EUR* (inchangée)
- . la dotation en faveur de la zone de secours Dinaphi : *571.269,29 EUR*
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (et autres institutions morales ou philosophiques) : *187.531,61 EUR*
- . la contribution communale dans le fonctionnement du service d'enlèvement des déchets ménagers en porte-à-porte : *229.200 EUR*
- . la contribution communale dans le fonctionnement du Parc à conteneurs de Rochefort : *229.720,32 EUR*
- . les interventions dans les secteurs MR/MRS (Chanly) et AMU de l'Intercommunale VIVALIA à la suite de la décision d'adhésion du 02.06.2009
- . les partenariats mis en place dans le cadre du Plan de Cohésion sociale avec différentes associations de terrain et le C.P.A.S.
- . les subsides, pour la plupart récurrents, octroyés à de multiples associations
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, AIS, ...
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (télédistribution, naissance, citerne à eau de pluie, ...)
- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel
- . le remboursement au CRAC (inscrit à un montant identique en recette) des charges de l'emprunt souscrit pour financer l'augmentation de capital du Holding Dexia
- . les non-valeurs (code économique 301-xx) relatives aux différentes fonctions budgétaires

3.1.5. Les prélèvements pour les fonds de réserve

- 3.1.5.1. Comme chaque année, un prélèvement est effectué au service ordinaire afin d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements sur le boni des exercices antérieurs. Ce prélèvement est cependant limité à *78.600 EUR* ; ce montant vient alimenter le fonds dont le solde au 31.12.2015 s'élève à 200.000 EUR. Le total disponible (*278.600 EUR*) est utilisé à hauteur d'un montant de *78.600 EUR*. Pour un commentaire relatif à cette utilisation, nous renvoyons à l'alinéa 3 du point 2.3.4. ci-avant (pages 10 et 11).
- 3.1.5.2. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 6 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 74 « 069 Prélèvements »), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influent en effet que sur le résultat général du budget.
- 3.1.5.3. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des réserves (annexe n° 7, pages 84 et 85).
- 3.1.5.4. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercices	Montants	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %
2009	144.632,63	0,82 %
2010	106.900,00	0,61 %
2011	102.450,00	0,58 %
2012	197.963,82	1,07 %
2013	197.733,00	1,06 %
2014	100.000,00	0,52 %
2015	111.350,00	0,57 %
<i>2015</i>	<i>78.600,00</i>	<i>0,39 %</i>

3.1.6. Les exercices antérieurs

Un crédit de 9.938,62 EUR a été prévu pour une dépense engagée antérieurement à 2016 mais dont le crédit correspondant s'est avéré insuffisant. Pour mémoire, ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

3.2. Le total des dépenses ordinaires

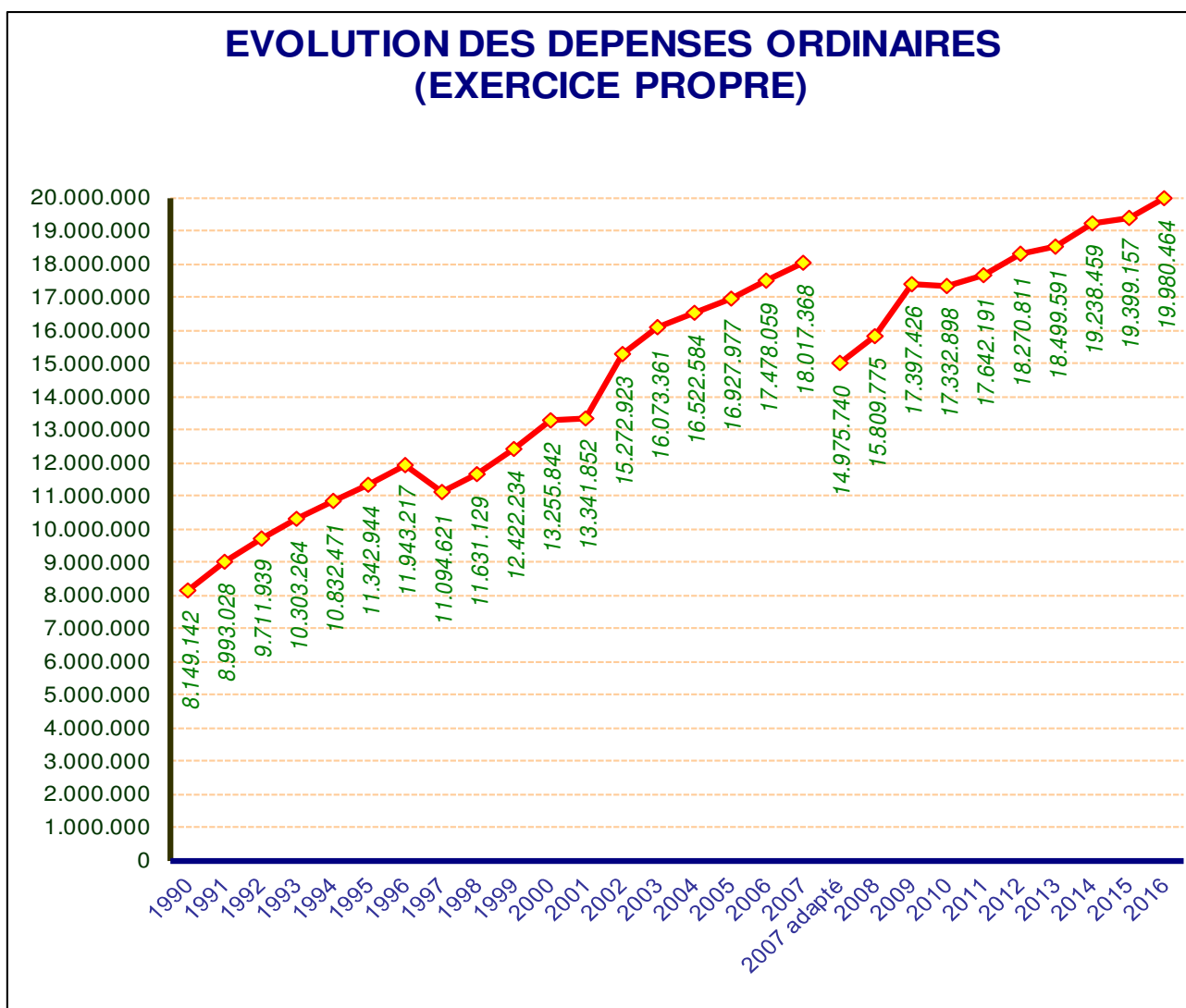
Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre).

Les derniers chiffres disponibles (2015) situent les D.O. à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes :

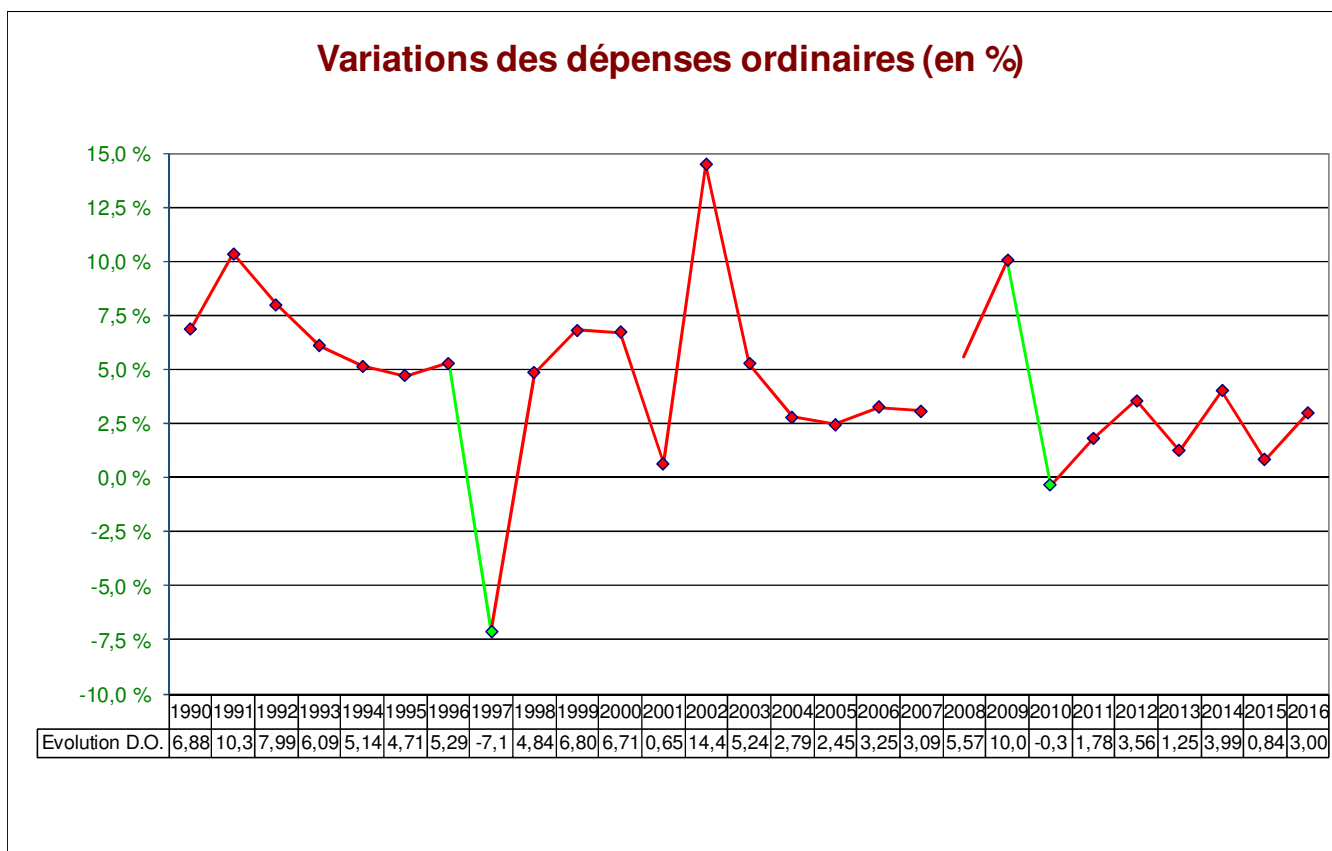
- Rochefort : 1.550 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.371 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.270 EUR par habitant.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, maison de repos, abattoir jusqu'en 2014,...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, sociale, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A deux exceptions près (1997 et 2010), les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse. Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La hausse 2016 (+ 3 % par rapport à 2015) reste en deçà de l'augmentation moyenne qui se chiffre à 4,42 % sur l'ensemble de la période.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

▪ de 5,4 % en 2001	▪ de 1,9 % en 2008
▪ de 3,0 % en 2002	▪ de 3,2 % en 2009
▪ de 4,5 % en 2003	▪ de 2,5 % en 2010
▪ de 1,9 % en 2004	▪ de 2,9 % en 2011
▪ de 2,2 % en 2005	▪ de 4,2 % en 2012
▪ de 2,2 % en 2006	▪ de 6,3 % en 2013
de 2,7 % en 2007	▪ de -1,8 % en 2014

Durant la législature 2007-2012, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève en moyenne à 3 % par an (3,95 % à Rochefort pendant la même période).

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2009, Juillet 2010, Juillet 2011, Juillet 2012, août 2013 et 2014, Dexia Banque/Belfius Banque, Direction Research.

4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux :

Remarques préliminaires :

Comme mentionné en page 14, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses) depuis l'exercice 2008.

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs à l'exercice 2008.

Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable «adapté ».

De même, la création d'articles de recettes (fonction xxx33) correspondant à la contribution régionale dans les frais de personnel « Réduction Groupes Cibles » (voir le point 3 de la page 19 ci-avant) empêcherait une comparaison avec les recettes des budgets initiaux antérieurs à 2015. C'est la raison pour laquelle on retrouvera, comme pour les dépenses, les mentions « 2015 adapté » qui signalent que ces recettes « Groupes cibles » ont été déduites. 2016 doit être comparé avec 2015 (non adapté), les deux budgets incluant cette contribution régionale « Réduction Groupes Cibles »

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT									CLUSTER					
	2010	2011	2012	2013	2014	(b) 2014 adapté	(c) 2015 adapté	2015	2016 (d)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ventilation économique (a)															
Prestations	316	326	336	348	386	370	377	377	376	187	189	190	206	221	205
Transferts	972	994	1.042	1.074	1.097	1.065	1.083	1.116	1.163	981	1012	1050	1101	1118	1152
- Impôts totaux (c)	565	574	603	625	633	633	642	642	692	563	571	590	630	630	643
. Impôt personnes physiques	201	210	227	232	244	244	241	241	291	198	197	206	216	219	224
. Précompte immobilier (c)	241	236	247	255	247	247	252	252	253	201	204	213	226	227	223
. Autres impôts	122	128	129	138	141	141	148	148	148	164	170	171	188	184	196
- Fonds	221	229	246	251	261	261	264	264	272	257	275	292	296	306	313
Recettes de dette	72	72	68	64	59	59	59	59	65	39	35	30	25	26	30
Prélèvements	15,3	3,6	7,8	3,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0						
Total des R.O. (exercice propre)	1.375	1.395	1.454	1.489	1.542	1.495	1.519	1.552	1.604	1207	1236	1270	1332	1365	1387

(a) Source : "Rochefort, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les totalisations).

(b) "2014 adapté" = Les dépenses relatives au Service de secours ont été déduites dans les rubriques "Prestations" et "Transferts".

(c) "2015 adapté" : les recettes relatives aux cotisations "Groupes cibles" ont été déduites de la rubrique transfert.

(d) Le chiffre de la population est celui au 01.12.2015 (Source : Registre national).

4.1. Les transferts

4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent –et de loin– la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent pratiquement 3/4 des recettes de l'exercice propre (72,51 % en 2015).

Ils augmentent chaque année comme le montre le tableau de la page précédente, passant de 972 EUR/habitant en 2010 à 1.163 EUR/habitant en 2016.

4.1.2. Les impôts

4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent *plus de 43 % des recettes de l'exercice propre*, soit en chiffres absolus 8.686.365,47 EUR en 2016 (8.030.736,63 EUR en 2015, 7.895.522,22 EUR en 2014, 7.773.742,95 EUR en 2013, 7.515.612,45 en 2012 et 7.107.351,78 EUR en 2011).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort	Cluster	Région
1999	342,15	359	394
2000	377,18	377	407
2001	398,00	398	435
2002	421,28	422	454
2003	474,07	438	469
2004	474,97	455	489
2005	478,54	466	496
2006	492,49	475	502
2007	506,21	486	516
2008	523,82	503	537
2009	549,86	534	566
2010	564,76	563	582
2011	574,19	571	591
2012	602,50	590	613
2013	625,35	630	638
2014	632,86	630	651
2015	641,84	643	665
2016	691,64	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2015 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,37
2009	2.781.263,06	2600	5,66%	8,84
2010	2.955.483,69	2600	6,26%	9,28
2011	2.923.637,78	2600	-1,08%	9,08
2012	3.075.904,22	2600	5,21%	9,48
2013	3.171.424,78	2600	3,11%	9,81
2014	3.083.908,29	2600	-2,76%	9,51
2015	3.158.576,75	2600	2,42%	9,71
2016	3.173.738,30	2600	0,48%	9,72

Le rendement des additionnels au précompte immobilier augmente quelque peu en raison de la légère augmentation de la base taxable (revenu cadastral imposé non indexé : 6.460.010 EUR contre 6.438.658 EUR en 2014, 6.342.9842 EUR en 2013 et 6.383.410 EUR en 2012). L'exonération du P.I. sur les parcelles situées en Natura 2000 avait engendré un reflux en 2014 qui n'a pas été entièrement compensé par la Région wallonne, la compensation étant limitée à l'enveloppe disponible dans le budget régional (20.250,16 EUR reçus pour 2013 au lieu des 31.437,45 EUR correspondant aux pertes réelles). Ce dernier chiffre a été repris au budget 2016 étant donné l'impossibilité d'obtenir une estimation de la part des services régionaux !

Comparativement (chiffres budgétaires 2015), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster (2.592 centimes additionnels) tend à atteindre le taux maximum recommandé de 2.600 EUR ; celui des communes wallonnes est de 2.573 ; la valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 9,71 à Rochefort
- 8,62 dans le cluster
- 9,89 en Région wallonne.

2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en % par rapport à l'exercice précédent
1999	1.636.762,04	
2000	1.683.785,41	2,87%
2001	1.917.374,46	13,87%
2002	1.893.809,63	-1,23%
2003	1.934.648,16	2,16%
2004	2.003.797,28	3,57%
2005	2.004.894,32	0,05%
2006	2.064.083,93	2,95%
2007	2.084.190,59	0,97%
2008	2.166.575,02	3,95%
2009	2.355.086,44	8,70%
2010	2.464.904,11	4,66%
2011	2.594.064,04	5,24%
2012	2.834.166,24	9,26%
2013	2.888.849,90	1,93%
2014	3.048.068,70	5,51%
2015 initial	3.017.102,16	-1,02%
2015 réestimé	2.211.514,15	-26,70%
2016	3.650.550,82	21,00%

Les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Le taux à Rochefort a été porté de 7,80 % à 8,50 % en 2010. Le plein impact de cette mesure explique en partie la hausse conséquente du rendement de cette taxe additionnelle en 2012 (+ 240.102 EUR soit + 9,26 %).

Pour 2016, suivant le chiffre communiqué par le SPF Finances (annexe 11), on constate un accroissement de 21 % par rapport au chiffre du budget initial 2015. Les montants sont influencés par le rythme des enrôlements et la répartition de ceux-ci sur les années budgétaires contiguës. Il est fréquent qu'une réestimation en cours d'exercice conduise à revoir à la hausse la prévision initiale. Tel a encore été le cas en 2015 où l'estimation communiquée pour le budget initial a été revue fortement à la baisse au montant de 2.211.514,15 € au lieu des 3.017.102,16 EUR annoncés -33,33 %. Ces écarts énormes rendent ardues les travaux budgétaires.

A titre de comparaison (chiffres 2015), on indiquera que:

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 8,19 % et celui des communes wallonnes de 7,98%
- . le produit de cette importante taxe est de 241 EUR par habitant à Rochefort, de 224 EUR au niveau du cluster et de 264 EUR en Région wallonne.

3) La fiscalité communale propre :

Hormis quelques modifications d'ordre technique soumises au Conseil communal en novembre 2015, les taux et montants des taxes et redevances restent inchangés.

A noter que certaines redevances relèvent des recettes de prestations dont il sera question au point 4.2 ci-après (redevances eau, camping, ambulance, caveau, ...).

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures stagnent : 5.614.627,84 EUR en 2016 et 5.615.122,13 EUR en 2015.

Elles constituent un élément significatif des recettes ordinaires (27,86 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales.

Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifiques sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps ; c'est le cas avec certaines subventions régionales qui ne sont plus entièrement versées aux communes en fonction des décisions d'économie décidées par la Région wallonne.
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Part par rapport au total des R.O. (ex. propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%	14,06%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%	14,11%
2008	2.426.201,61	200,56	-2,72%	15,56%
2009	2.735.032,75	225,96	+ 12,73%	16,08%
2010	2.712.135,11	221,47	-0,84%	16,11%
2011	2.832.139,50	228,80	+ 4,42%	16,40%
2012	3.066.809,11	245,86	+ 8,29%	16,91%
2013	3.115.341,16	250,61	+ 1,58%	16,83%
2014	3.252.149,18	260,67	+ 4,39%	16,90%
2015	3.297.814,05	263,57	+ 1,40%	16,98%
2016	3.416.618,61	272,05	+ 3,60%	16,96%

Cette forme traditionnellement importante de ressources continue à progresser (+3,60 %) et est appelée à augmenter chaque année d'une centaine de milliers d'euros (dépêche du 26/08/2015).

Malgré la réforme du fonds des communes, celui-ci ne représente encore que 16,96 % des recettes ordinaires de l'exercice propre 2016.

A titre comparatif, en 2015, les communes du même cluster ont reçu 313 EUR/habitant, celles de la Région wallonne 280 EUR (seulement 264 EUR à Rochefort).

4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie qui généralement progresse connaît un coup d'arrêt en 2016 :

- 2.198.009,23 EUR en 2016
- 2.317.308,08 EUR en 2015
- 2.190.768 EUR en 2014
- 2.123.730,39 EUR en 2013
- 2.063.497,80 EUR en 2012
- 2.018.015,54 EUR en 2011
- 1.929.722,93 EUR en 2010
- 1.832.389,17 EUR en 2009
- 1.655.475,35 EUR en 2008.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Plan de Cohésion sociale, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, Accueil extra-scolaire, ...)
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental, qui ne couvrent qu'une partie de dépenses de ce type (voir situation nette de la fonction : pp. 44-45 ci-après)
- . les subventions de fonctionnement pour le Plan de Cohésion Sociale
- . la cotisation-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale
- . les subventions de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire
- . l'intervention du Forem et de la commune de Houyet dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances.

Par contre, plus aucune compensation ne sera octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (2015 : 43.702,81 EUR).

4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2016 à un montant total de 309.682,25 EUR :

- 308.965,21 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir point 3.1.2.4., pour ce poste inscrit en dépenses/recettes) dont, pour l'essentiel, le remboursement par la Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n^{os} 1838, 1863, 1902 et 1904 contractés pour le subventionnement de la maison de repos.
- 717,04 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 79 des Annexes).

4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

La progression enregistrée d'année en année est stoppée depuis 2015 : 4.719.143,30 EUR en 2016 et 4.714.442,92 EUR en 2015 contre 4.819.710,30 EUR en 2014, 4.320.333,63 EUR en 2013, 4.195.443,93 EUR en 2012, 4.029.594,15 EUR en 2011.

Cette stagnation s'explique essentiellement :

- par la suppression depuis le budget 2015 des prestations payantes effectuées par le Service Régional d'Incendie (ambulance, prévention incendie, etc) qui représentaient 197.750 EUR au budget 2014 ;
- par le non recours en 2016 (contrairement à 2014 et 2015) de l'inscription d'un « crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice », au montant de 250.000 EUR (article 00010/106-01).

Ces diminutions de recettes sont partiellement compensées par l'augmentation du produit :

- de la vente d'eau (+93.000 EUR environ) en raison de la nouvelle augmentation du montant du CVA de 1,935 EUR/m³ à 2,115 EUR/m³ qui est entièrement reversé à la SPGE ;
- de la location carrières (+ 79.000 EUR)

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ...
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ...
- le remboursement (à partir de 2015 par le C.P.A.S.) des charges des emprunts contractés pour les travaux de construction de la nouvelle maison de repos (423.806,96 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse et sur le complexe loué à La Poste

- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables
- la contribution au Fonds social de l'eau
- la récupération des frais de poursuite et de procédure
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à différentes asbl

Avec ses 377 EUR par habitant (chiffres 2015), Rochefort se distingue nettement des communes du cluster (205 EUR/hab.) et plus encore des communes de la Région wallonne (100 EUR/hab.), et ce du fait des nombreux secteurs gérés au niveau (para-)communal.

4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

2016 enregistre une progression, la tendance de la contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire étant de se réduire au fil des ans :

- 819.995,31 EUR en 2016
- 743.308,83 EUR en 2015
- 739.397,19 EUR en 2014
- 790.962,53 EUR en 2013
- 848.405,31 EUR en 2012
- 888.709,98 EUR en 2011
- 878.739 EUR en 2010
- 1.218.173,48 EUR en 2009.

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

Il est important de signaler que ce sera la dernière fois en 2016 que sera perçue la redevance d'amortissement (379.056,47 EUR en 2016) versée depuis 2008 par l'intercommunale IDEFIN, en application d'une décision du Conseil communal du 01.07.2009 de céder à IDEFIN les 86.845 parts sociales détenues par la Commune en IDEG.

Quant aux dividendes versés par IDEFIN, ils passent de 314.589 EUR en 2015 à 376.488 EUR en 2016.

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit en chiffres absolus :

- 895.543,55 EUR en 2007
- 1.015.326 EUR en 2008
- 1.026.957,63 EUR en 2009
- 755.310,65 EUR en 2010
- 742.415,25EUR en 2011
- 754.848,25 EUR en 2012
- 703.750,25 EUR en 2013
- 709.050,25 EUR en 2014

- 709.603,81 EUR
- 768.513,51 EUR en 2016.

4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville ne reçoit plus des dividendes annuels que de l'intercommunale BRUTELE (fonction 780), pour un montant qui repart à la hausse après une forte diminution : 76.206 EUR en 2013, 27.250 EUR en 2014, 33.375,02 EUR en 2015 et 51.151,80 EUR en 2016.

A la suite de la crise financière, aucun dividende classique du Holding Communal (« Parts B ») n'est plus perçu depuis 2009 (79.771,82 EUR reçus en 2008). Pire encore, le Holding ne verse pas les dividendes promis à hauteur de 23.216,13 EUR résultant des nouvelles « parts A » que le Conseil communal a décidé, par délibération du 26.10.2009, de souscrire à hauteur de 178.585,60 EUR (parts A – Dividendes estimés à 13 % des actions pendant 10 exercices, soit jusqu'en 2019).

4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

Les intérêts créditeurs pour 2014 sont repris quasiment pour mémoire (300 EUR).

4.4. Les prélèvements

Des provisions ont été judicieusement constituées lors des exercices précédents en fonction de recettes ordinaires « exceptionnelles » (1.411.727,97 EUR).

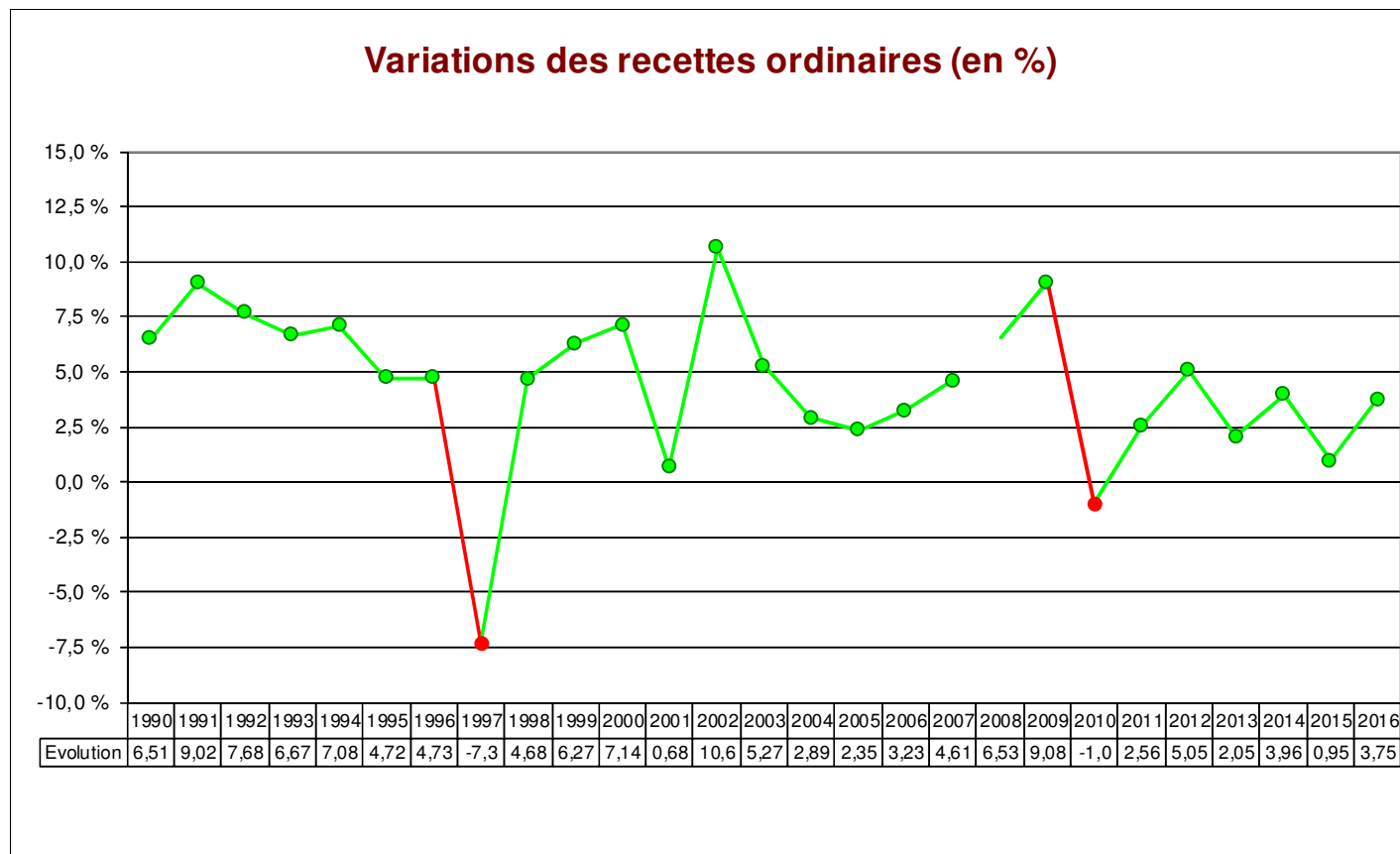
L'examen du tableau repris au point 7 des annexes (page 85) montre non seulement qu'elles seront conservées mais qu'elles devraient atteindre le montant de 2.111.727,97 EUR (grâce à la recette « exceptionnelle » en matière d'IPP – voir point 4.1.2.2. ci-avant).

4.5. Les exercices antérieurs

Le boni présumé du service ordinaire au 31.12.2015 tel qu'il résulte du tableau de synthèse est injecté au montant de 449.220,19 EUR (article 000/951-01/2015 – page 55 du corps du budget ordinaire).

4.6. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 22), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celles de 1997 et de 2010.

Le pourcentage de croissance des recettes escompté en 2016 (+ 3,75 %) est supérieur à l'augmentation des dépenses ordinaires (+ 3,00 %).
A noter que la moyenne de la période considérée est de 4,44 % d'augmentation.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

2002	4,1%	2007	2,1%	2012	4,4%
2003	4,7%	2008	2,6%	2013	6,2%
2004	5,6%	2009	3,0%	2014	-1,1%
2005	1,8%	2010	2,5%		
2006	2,2%	2011	2,5%		

Durant la législature 2007-2012, la croissance des recettes des communes wallonnes s'élève en moyenne à 3 % par an (4,47 % à Rochefort sur la même période).

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2009, Juillet 2010, Juillet 2011, Juillet 2012, 2013 et 2014, Dexia Banque/Belfius Banque, Direction Research.

5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

5.1. Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

5.2. Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

5.3. Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)

Solde net : -571.269,29 EUR contre -540.991,43 EUR en 2015, -545.466,04 EUR en 2014, -739.951,87 EUR en 2013, -766.335,51 EUR en 2012, -741.447,41 EUR en 2011, -643.830,53 EUR en 2010, -640.466,38 EUR en 2009, -564.035,78 EUR en 2008, -541.998,57 EUR en 2007 et -553.622,54 EUR en 2006.

L'amélioration 2014 était due à l'ajustement à la hausse de la contribution des communes protégées et à la prise en charge plus importante des rémunérations du personnel détaché.

- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire

Solde net : -502.008 EUR contre -616.648,91 EUR en 2015, -595.553,92 EUR en 2014, -574.428,29 EUR en 2013, -510.795,91 EUR en 2012, -463.669,41 EUR en 2011, -672.582,30 EUR en 2010, -671.648,23 EUR en 2009, -661.236,40 EUR en 2008, -621.656,48 EUR en 2007 et -570.937,22 EUR en 2006.

Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'amélioration enregistrée en 2011 est due à une meilleure estimation des subventions de fonctionnement. Sans remettre en cause l'importance d'investir dans l'enseignement, il faut déplorer l'accroissement important du solde laissé à charge de la Ville.

- Fonction 874 : Distribution d'eau

Solde net : +497.733,94 EUR contre +484.486,08 EUR en 2015, +460.595,68 EUR en 2014, +403.928,54 EUR en 2013, +213.633,48 EUR en 2012, +317.897,37 EUR en 2011, +165.776,89 EUR en 2010, +246.864,08 EUR en 2009, +230.798,62 EUR en 2008, +237.603,09 EUR en 2007 et +220.549,91 EUR en 2006).

Afin d'apprécier le coût réel du Service des Eaux, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité est déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne et est soumis annuellement au Conseil communal.

5.4. A la page 35, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années. La hausse reste contenue.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	62.083,74	4,94	0,31%	22.891,87	1,82	0,11%	-39.191,87
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	3.416.618,61	272,05	16,96%	3.416.618,61
Impôts et redevances	20.580,00	1,64	0,10%	8.686.365,47	691,64	43,11%	8.665.785,47
Assurances	74.605,00	5,94	0,37%	40.000,00	3,18	0,20%	-34.605,00
Administration générale	3.281.237,00	261,27	16,42%	227.534,90	18,12	1,13%	-3.053.702,10
Patrimoine privé	534.700,47	42,58	2,68%	450.380,00	35,86	2,24%	-84.320,47
Services généraux	266.448,93	21,22	1,33%	32.595,10	2,60	0,16%	-233.853,83
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Pompiers	571.269,29	45,49	2,86%	0,00	0,00	0,00%	-571.269,29
Justice, Police	1.289.626,93	102,69	6,45%	66.052,00	5,26	0,33%	-1.223.574,93
Communic.-Voirie-Cours d'eau	3.474.157,43	276,63	17,39%	391.941,37	31,21	1,95%	-3.082.216,06
Commerce-Industrie	778.940,87	62,02	3,90%	1.423.556,68	113,35	7,06%	644.615,81
Agriculture - Sylviculture	162.195,00	12,91	0,81%	673.300,00	53,61	3,34%	511.105,00
Enseignement gardien et primaire	1.219.412,80	97,09	6,10%	717.404,80	57,12	3,56%	-502.008,00
Enseignement secondaire	5.900,00	0,47	0,03%	3.200,00	0,25	0,02%	-2.700,00
Bibliothèques publiques	136.606,48	10,88	0,68%	98.313,50	7,83	0,49%	-38.292,98
Éducation populaire et arts	1.580.654,28	125,86	7,91%	310.617,15	24,73	1,54%	-1.270.037,13
Cultes	261.345,07	20,81	1,31%	0,00	0,00	0,00%	-261.345,07
Sécurité et assistance sociales	2.517.606,22	200,46	12,60%	850.990,94	67,76	4,22%	-1.666.615,28
Aide sociale et familiale	223.734,29	17,81	1,12%	134.173,49	10,68	0,67%	-89.560,80
Emploi	16.930,15	1,35	0,08%	4.000,00	0,32	0,02%	-12.930,15
Institutions de soins	56.900,54	4,53	0,28%	0,00	0,00	0,00%	-56.900,54
Alimentation - Eau	1.971.200,53	156,96	9,87%	2.467.964,83	196,51	12,25%	496.764,30
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	1.069,64	0,09	0,01%	0,00	0,00	0,00%	-1.069,64
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.970.130,89	156,87	9,86%	2.467.964,83	196,51	12,25%	497.833,94
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	828.143,71	65,94	4,14%	0,00	0,00	0,00%	-828.143,71
Eaux usées	100.199,41	7,98	0,50%	0,00	0,00	0,00%	-100.199,41
Cimetières- Protection environnement	218.698,32	17,41	1,09%	71.868,75	5,72	0,36%	-146.829,57
Logement-Urbanisme	327.287,77	26,06	1,64%	60.044,71	4,78	0,30%	-267.243,06
TOTAUX EXERCICE PROPRE	19.980.464,23	1.590,93	100,00%	20.149.814,17	1.604,41	100,00%	169.349,94

Evolution D.O./R.O. (Exercice propre) (en %)



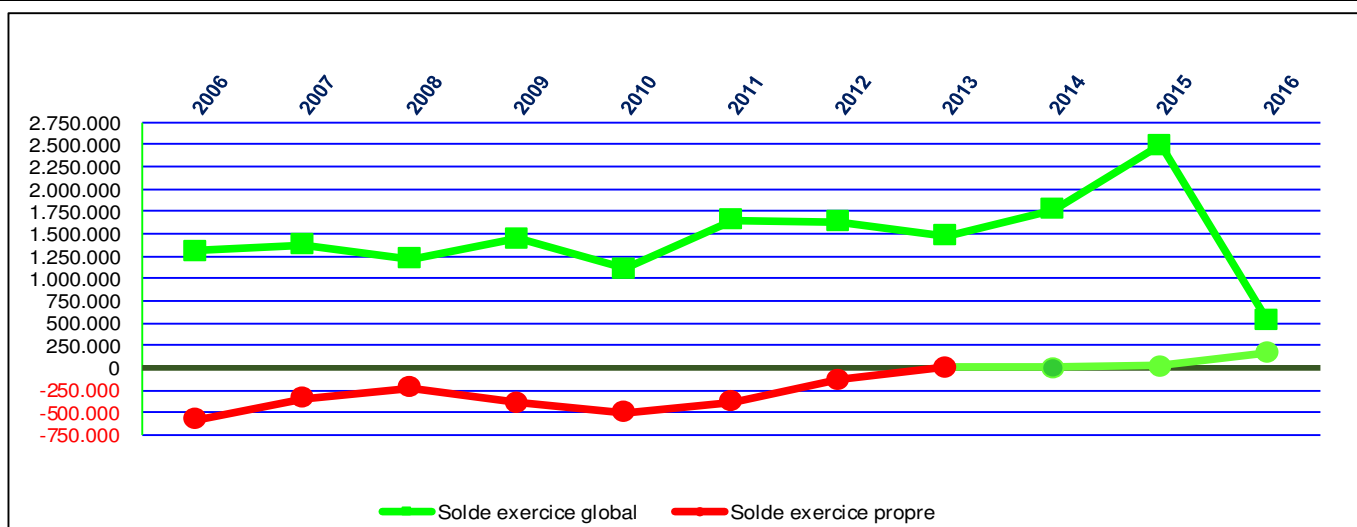
Evolution D.O.	6,88	10,3	7,99	6,09	5,14	4,71	5,29	-7,1	4,84	6,80	6,71	0,65	14,4	5,24	2,79	2,45	3,25	3,09	5,57	10,0	-0,3	1,78	3,56	1,25	3,99	0,84	3,00
Evolution R.O.	6,51	9,02	7,68	6,67	7,08	4,72	4,73	-7,3	4,68	6,27	7,14	0,68	10,6	5,27	2,89	2,35	3,23	4,61	6,53	9,08	-1,0	2,56	5,05	2,05	3,96	0,95	3,75

◆ Evolution D.O. ● Evolution R.O.

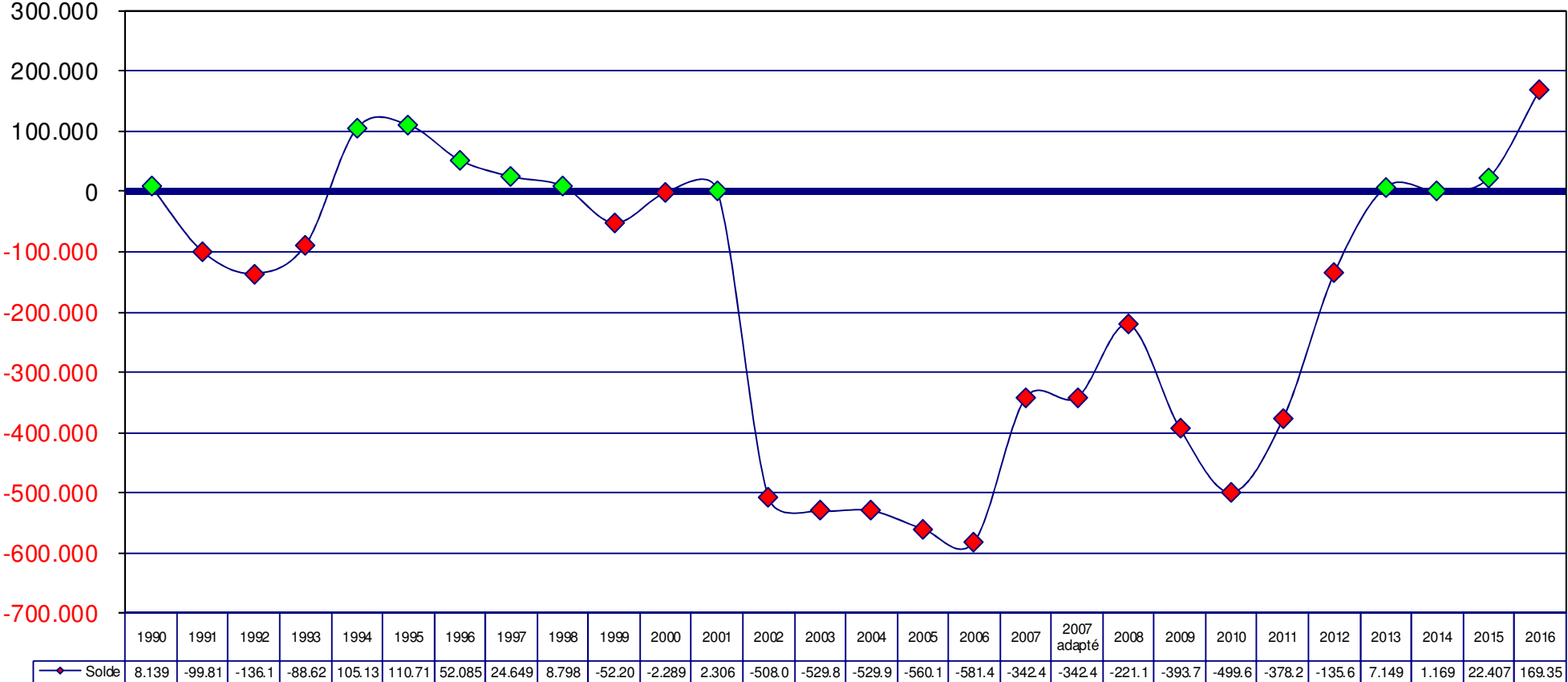
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

- 6.1.** Pour la quatrième année consécutive -après 11 exercices en déficit-, l'exercice propre est à l'équilibre (2016 : excédent de 169.349,94 EUR) (voir tableau en page 38).
Le budget répond donc à toutes les exigences régionales et évite dès lors l'application de balises spécifiques et l'obligation d'un plan de convergence (voir page 4 ci-avant).
- 6.2.** Le solde de l'exercice global, qui s'élève à 530.031,51 EUR (boni), est exceptionnellement bas (voir tableau ci-après). Pour mémoire, il n'intègre pas les résultats comptables des derniers exercices (2013 à 2015).
Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2015 (+ 449.220,19 EUR) sera remplacé à l'article 000/951-01/2011, via une modification budgétaire, par le résultat du compte 2015 qui devrait être arrêté avant le 1er juillet 2016. Cela permettra une meilleure vision de la situation financière globale.
- 6.3.** Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes jusqu'en 2015. La situation de Rochefort apparaît constamment plus favorable à l'exercice global. A l'exercice propre, les chiffres sont plus défavorables à Rochefort.

Résultats budgétaires	Exercices											
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Solde exercice global												
ROCHEFORT												
- en EUR	1.304.962	1.377.699	1.223.552	1.448.904	1.105.636	1.658.880	1.633.412	1.472.564	1.774.264	2.491.176	530.032	
- en EUR/habitant	108,40	113,55	101,15	119,70	90,29	134,02	130,95	118,46	142,21	199,10	42,20	
CLUSTER (en EUR/hab)	78	64	51	82	73	67	77	69	70,00	100,00		
REGION (en EUR/hab.)	103	97	92	96	99	108	117	109	105	114		
Solde exercice propre												
ROCHEFORT												
- en EUR	-581.474	-342.462	-221.161	-393.744	-499.629	-378.225	-135.635	7.149	1.169	22.407	169.350	
- en EUR/habitant	-48,30	-28,23	-18,28	-32,53	-40,80	-30,56	-10,87	0,58	0,09	1,79	13,48	
CLUSTER (en EUR/hab)	-19	-8	-1	-16	-3	-6	-1	-5	1	16		
REGION (en EUR/hab.)	-7	-16	-9	-4	-1	-3	-3	-7	9	10,00		
<i>Communes wallonnes en déficit</i>	29,4 %	39,7 %	35,9 %	34,0 %	35,5 %	35,9 %	37,8 %	40,8 %	48,0 %			



Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 15 décembre 2015.

Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2016.

N° projet	Article des dépenses	Libellé	Investiss.	Financement			
				Emprunts commune	Subsides	Auto-financement	
						montant	nature
20160001	100/742-53	Achat d'équipement informatique	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160002	100/742-98	Remplacement de la téléphonie	40.000	40.000			
20160004	104/741-51	Achat de mobilier de bureau	2.000			2.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160003	10490/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire de l'Hôtel de Ville	50.000	50.000			
20160007	124/733-60	Patrimoine communal - Honoraires	20.000	20.000			
20070004	12403/724-60	Entretien extraordinaire des bâtiments loués à La Poste à Jemelle	50.000	50.000			
20160006	12404/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire du patrimoine privé communal (bâtiments)	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160005	12490/711-60	Acquisition de terrains	650.000		130.000	520.000	Fonds de réserve spécifique (Patrimoine)
20137121	421/723-60	Aménagement des nouvelles installations du Service Technique Communal au Parc d'Activités économiques	200.000	200.000			
20160011	42107/732-60	Réfection d'un pont sur le Biran entre Havrenne et Humain	50.000	50.000			
20160012	42108/732-60	Modernisation de la rue de Dewoin (FIC 5)	95.000	47.920		47.080	Fds réserve F.I.C.
20160008	42108/735-60	Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés (curage) et d'accotements (délignage)	155.000	155.000			
20040003	42109/732-60	Modernisation de la rue de Gemeroye (Phase 2) (FIC 7)	165.000	82.500		82.500	Fds réserve F.I.C.
20060005	42110/732-60	Modernisation de la rue des Escaliers (FIC 10)	240.000	120.000		120.000	Fds réserve F.I.C.
20120003	42111/732-60	Réfection des trottoirs Avenue de Forest et rue Neuve dans le cadre de l'aménagement d'un Rond-Point au centre de Rochefort	65.000	65.000			
20160013	42101/733-60	Création d'une voirie le long du chemin de fer à Jemelle - Honoraires	25.000	25.000			
20160009	42121/735-60	Entretien extraordinaire de chemins forestiers	15.000	15.000			
20160010	42125/735-60	Entretien extraordinaire de voiries agricoles	110.000	44.000	R.W. : 66.000		
20127357	42128/735-60	Aménagement du rond-point de Jemelle dans le cadre d'un partenariat avec la Province de Namur	8.000		Province : 4.000	4.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160015	421/743-52	Achat d'un véhicule avec plateau	30.000	30.000			
20160014	421/743-98	Achat d'un véhicule chargeur-élévateur	85.000	85.000			
20160016	421/744-51	Achat de matériel d'exploitation pour le Service Voirie.	10.000			10.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160017	42190/745-51	Maintenance extraordinaire du matériel d'exploitation du Service Voirie.	15.000	15.000			
20160018	422/741-52	Placement d'abribus (Q.-P. communale)	15.000		10.000	5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160019	42401/725-60	Aménagement pour l'accueil des mobilhomes	20.000	20.000			
20160020	425/731-53	Achat de mobilier urbain	25.000	25.000			
20110007	425/732-60	Aménagement de la Place du Baty (rue des Tanneries) (FIC 6)	270.000	135.000		135.000	Fds réserve F.I.C.
20160021	42602/735-60	Travaux d'éclairage public	10.000	10.000			
20160022	53001/512-51	Aide communale à l'achat d'un terrain au Parc d'activités économiques	10.000			10.000	Fonds de réserve (dvlt économique)
20160023	53002/512-51	Aide à l'établissement d'un diagnostic économique ou d'un plan d'affaires (entreprises)	5.000			5.000	Fds de réserve dvlt économique
20160024	53004/512-51	Aide au développement commercial (promotion de produits nouveaux)	2.500			2.500	Fds de réserve dvlt économique
20160025	53006/512-51	Primes aux emplois nouveaux	10.000			10.000	Fds de réserve dvlt économique
20160026	53007/512-51	Participation communale dans la redevance d'occupation d'un hall-relais	10.000			10.000	Fonds de réserve (dvlt économique)
20160027	53008/512-51	Aide aux cellules commerciales vides et à la modernisation d'un commerce existant	15.000			15.000	Fds de réserve dvlt économique
20160028	53090/732-60	Investissement en infrastructures économiques dans l'entité communale	10.000			10.000	Fonds de réserve spécifique (Economie)
20060004	563/522-55	Dédommagement pour emprise en sous-sol et servitude, rue du Hableau à Rochefort	6.500			6.500	Fonds de réserve extraordinaire
20160030	563/725-60	Entretien extraordinaire des campings communaux	15.000	15.000			
20160031	563/744-51	Achat de matériel d'équipement et d'exploitation pour les campings communaux	4.000			4.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160032	722/724-52	Travaux dans diverses écoles communales	55.000	55.000			
20160033	722/741-98	Achat de mobilier scolaire	4.000			4.000	F.R. spécifique (Enseignement)
20160001	722/742-53	Achat d'équipement informatique	2.000			2.000	F.R. spécifique (Enseignement)
20160034	722/744-51	Achat d'équipements d'exploitation	3.000			3.000	F.R. spécifique (Enseignement)
20160035	722/745-51	Maintenance extraordinaire du bus scolaire	7.500	7.500			
20160036	760/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire de divers bâtiments socio-culturels	280.000	280.000			
20160037	76202/522-52	Subvention extraordinaire pour la valorisation des jardins de Malagne-la Gallo-romaine (partenariat provincial)	10.000		Province : 10.000		
20080004	762/723-60	Modernisation de la salle de village de Villers-sur-Lesse (PIC 1)	300.000	146.500	UREBA : 7.000	146.500	Fds réserve F.I.C.
20140036	762/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire du Centre Culturel des Roches	45.000	30.000	UREBA : 15.000		

	dépendances		montant	Emprunts commune	Subsides	Auto-financement	
						montant	nature
20160039	76401/522-52	Subside extraordinaire à l'asbl Jeunesse Rochefortoise Jemelle Association pour la réfection de leurs installations	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20130009	764/723-60	Aménagement du complexe sportif de Jemelle - 1ère phase	1.900.000	475.000	INFRASPORTS : 1.425.000		
20160040	76401/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire du Hall multisports de Jemelle	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160041	76402/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire du bassin de natation du Parc des Roches	10.000	10.000			
20160045	76410/725-60	Aménagement d'un espace multisports dans le cadre du "Programme sport de rue" à Rochefort	120.000	30.000	INFRASPORTS : 90.000		
20160042	76412/725-60	Aménagement de plaines de jeux	50.000	50.000			
20160043	76419/725-60	Entretien extraordinaire des aires sportives	10.000	10.000			
20150044	76421/725-60	Aménagement d'une piste de skateboard	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160044	76422/725-60	Aménagement d'un terrain de basket à Rochefort	10.000	10.000			
20160046	766/743-52	Achat d'un véhicule pour le Service Parc et jardins	30.000	30.000			
20160016	76602/744-51	Achat de matériel d'entretien de l'espace public	15.000	15.000			
20160048	767/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire de la bibliothèque	10.000	10.000			
20160049	771/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments à destination muséale	35.000	35.000			
20160050	790/633-51	Subsides aux fabriques d'églises pour les grosses réparations aux bâtiments	7.100			7.100	Fonds de réserve extraordinaire
20160053	790/722-60	Aménagement d'un campanile à Forcée	10.000	10.000			
20160051	790/724-60	Travaux divers aux bâtiments du culte	33.000	33.000			
20160052	79001/724-60	Valorisation du patrimoine religieux	7.000	7.000			
20160054	835/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire des crèches	10.000	10.000			
20098721	872/812-51	Intercommunale Vivalia - Libération de parts sociales	16.622,48	16.622,48			
20160055	874/721-60	Protection des zones de captage	25.000		SPGE : 20.000	5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160056	874/724-60	Entretien extraordinaire des installations de captage	25.000	25.000			
20160057	87415/732-60	Travaux divers de distribution d'eau	180.000	180.000			
20160059	87401/743-98	Achat d'un véhicule 4x4 léger d'occasion	10.000	10.000			
20160060	87402/743-98	Achat d'une mini-pelle	26.000	26.000			
20150055	87401/744-51	Achat de compteurs et de supports	20.000	20.000			
20160016	87402/744-51	Achat de matériel d'exploitation pour le Service des Eaux	10.000	10.000			
20160058	87420/732-60	Alimentation en eau des lotissements communaux	50.000	50.000			
20060005	87428/732-60	Renouvellement des conduites d'eau, rue des Escaliers à Jemelle	60.000	60.000			
20040003	87433/732-60	Renouvellement des conduites d'eau, rue de Gemberoye à Rochefort	30.000	30.000			
20090028	87434/732-60	Remplacement des raccordements en plomb	60.000	60.000			
20160061	87703/732-60	Travaux divers d'égouttage	120.000	120.000			
20160062	877/735-60	Entretien extraordinaire du réseau d'égouttage	25.000	25.000			
19970001	87701/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Traversée de Jamblinne	677,90	677,90			
20020002	87702/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Zone de Préhyr à Rochefort	9.269,95	9.269,95			
20060003	87703/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Ruelle des Récollets à Rochefort	2.960,52	2.960,52			
20040002	87704/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Rue Saint-Roch à Eprave	1.787,37	1.787,37			
20060002	87705/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Rue de l'Abbaye à Havrenne	1.355,90	1.355,90			
20000001	87706/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - "Devant Wuève" à Wavreille	6.253,02	6.253,02			
20140059	87707/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Rue du Couvent à Wavreille	5.185,75	5.185,75			
20140060	87708/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Village de Belvaux	8.350,72	8.350,72			
20160064	878/711-56	Acquisition d'une parcelle pour l'extension du cimetière de Jemelle	36.000	36.000			
20160063	878/725-60	Divers aménagements et équipements dans les cimetières communaux	165.000	165.000			
20127260	87801/725-60	Réfection de murs d'enceinte dans les cimetières de l'entité	50.000	50.000			
20160065	922/711-60	Acquisition de terrains en vue de la création de lotissements communaux	15.000			15.000	Fonds de réserve spécifique (Logement)
20160066	922/724-60	Equipement et maintenance des logements sociaux	10.000			10.000	Fonds de réserve spécifique (Logement)
20160067	92201/725-60	Aménagement de lotissements communaux	700.000			700.000	Fonds de réserve spécifique (Logement)
20020001	930/722-60	Mise en œuvre de l'opération de Rénovation urbaine à Jemelle - Fiche 1 - Travaux (phase 1)	20.000	20.000			
20150078	93001/733-60	PCDR - Accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie	11.500	11.500			
		Total	7.197.563,61	3.504.383,61	1.777.000,00	1.916.180,00	

1) Récapitulatif des dépenses extraordinaires 2016 :

1.1. Investissements communaux	:	7.197.563,61 EUR
1.2. Alimentation des fonds de réserve extraordinaire affectés		
- au logement (06003/955-51)	:	200.000,00 EUR (RE 124/761-52)
- au patrimoine (06009/955-51)	:	100.000,00 EUR (RE 124/761-56,640/761-62)
1.3. Exercices antérieurs	:	19.000,00 EUR (budget initial 19.000 €)
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES :		7.516.563,61 EUR

2) Financement des investissements communaux 2016 (HORS exercices antérieurs) :

2.1. <u>Utilisation des fonds de réserve (060)</u>	:	<i>1.916.180,00 EUR</i>
F.R. extraordinaire affecté au dévelop. écon. :		20.000,00 EUR (06002/995-51)
F.R. extraordinaire pour le dévelop. écon. :		32.500,00 EUR (06007/995-51)
F.R. extraordinaire affecté au logement :		725.000,00 EUR (06005/995-51)
F.R. extraordinaire Economie :		10.000,00 EUR (06010/995-51)
F.R. extraordinaire patrimonial :		520.000,00 EUR (06008/995-51)
F.R. extraordinaire Enseignement		9.000,00 EUR (06014/995-51)
F.R. extraordin. Fonds Investissement Communal		531.080,00 EUR (06089/995-51)
F.R. extraordinaire (Boni exercice propre) :		68.600,00 EUR (060/995-51)
2.2. <u>Emprunts</u>	:	<i>3.504.383,61 EUR</i>
Total du financement à charge de la Ville (2.1. et 2.2.) :		5.420.563,61 EUR
2.3. <u>Subsides et quote-part de tiers</u>	:	<i>1.777.000,00 EUR</i>
TOTAL DES MOYENS DE FINANCEMENT :		7.197.563,61 EUR